

N°2
décembre
2015

La Lettre

Espaces
naturels
sensibles
EN MAYENNE

DES ESPACES NATURELS SENSIBLES
DE LA MAYENNE

Depuis 2007, le Conseil départemental conduit une politique ambitieuse de restauration et de valorisation des espaces naturels sensibles.

La priorité a été donnée à l'ouverture au public; un pari réussi avec presque 600 participants aux sorties nature en 2015. En parallèle, des travaux de restauration ont été engagés sur les parcelles dont nous sommes propriétaires.

Le Conseil départemental a ensuite développé des partenariats avec les collectivités propriétaires d'ENS. La commune d'Aron bénéficie ainsi d'une aide pour réaliser le plan de gestion de l'étang de la Forge afin d'engager les premiers travaux de restauration du site. Sur la butte du Montaigu, la Communauté de communes des Coëvrons a sollicité le Département pour poursuivre les travaux de débroussaillage et préparer la mise en place du pâturage qui sera le garant d'un entretien pérenne du site.

Grâce à des travaux de restauration ciblés, la richesse de ces espaces naturels d'exception est ainsi préservée.

zoom une
sur espèce

La Droséra

Cette plante carnivore protégée au niveau national est inscrite dans le livre rouge des espèces menacées de France.

Elle est surtout présente au nord-est du département. Au nord-ouest, une seule station subsiste, à Lévaré. Les stations du sud ont disparu. Cette importante régression s'explique par la fermeture rapide et l'assèchement du milieu, la destruction des tourbières et l'extension des zones urbanisées.

**Un seul pied peut
capturer 2 000
insectes en un été.**

De près, vous découvrirez des rosettes de feuilles curieuses, appliquées sur le sol, rondes, remarquables surtout par leurs nombreux cils glanduleux, hérissés. Ces cils porteurs de glandes scintillantes donnent



l'illusion d'une plante toujours humide de rosée. Elle attire ainsi les insectes qui viennent se poser sur ses feuilles mais le « nectar » les paralyse. Peu à peu, les cils extérieurs se replient et se rabattent sur la proie pour la digérer.

Sa présence dans une propriété du Département sur la Corniche de Pail montre la richesse du lieu. Elle est accompagnée de tout un cortège d'autres espèces spécifiques au milieu acide et humide.

Source et extraits : La Flore de la Mayenne et Le livre des bonnes herbes de Pierre Lieutaghi


LA MAYENNE
Le Département



Des passes à anguilles partout

Les anguilles sont de grandes voyageuses qui grossissent en rivière et se reproduisent en mer. Cette espèce se raréfie et un plan national a été mis en place pour retrouver une population plus importante. Afin de permettre à un maximum de celles qui franchissent l'estuaire de la Loire au stade de civelle de se développer, les barrages doivent être aménagés pour qu'elles puissent remonter les rivières vers des lieux propices à leur grossissement.

Sur la Mayenne

36 des 38 barrages situés sur la rivière navigable ont été aménagés de rampes en septembre et octobre 2015, dont 20 par le Conseil départemental et 16 par SHEMA (filiale EDF). Les deux derniers barrages étaient déjà franchissables par les anguilles sans aménagement. Ces équipements permettront aux anguilles de remonter la rivière d'avril à septembre, période dite de montaison, indépendamment du passage par les écluses.



Un partenariat pour agir ensemble



En mars, le Département de la Mayenne a proposé un chantier participatif pour réaliser un muret de pierres sèches. Il en reste des traces le long du chemin de crête de la Corniche de Pail. Autrefois, ils étaient construits autour des parcelles de lande où les animaux pâturaient.

Ce projet a été conduit en partenariat avec MNE pour l'accompagnement du projet et avec Etudes et Chantiers pour la réalisation.

Les pierres proviennent des parcelles de lande à proximité. Ainsi nettoyées, le passage des engins pour les actions d'entretien sera facilité. L'équipe d'insertion d'Etudes et Chantiers a récolté et trié les pierres et préparé l'assise du muret pendant quelques jours préalablement au chantier.

Le 11 mars dernier, une trentaine de personnes de tous horizons était réunie

pour le montage du muret.

Chacun, soucieux d'apporter sa pierre à l'édifice, a mis en pratique les consignes



Et à l'écluse de Port-Rhingard ...

Sur cette écluse un système de piégeage a été installé au printemps afin de mesurer l'efficacité des équipements. Durant cette première saison de montaison, qui constitue le point zéro ou la situation de départ, seulement 3 anguilles de 20 cm environ ont été piégées et relâchées en amont. Le suivi de cette passe se prolongera au moins jusqu'en 2018, date des prochaines écourues.



de construction de ce muret de 22 mètres de long. Ce muret aura une double fonction : délimiter la parcelle et servir de refuge pour les reptiles.



Jean POIRIER

Président de la FDPMA

(Fédération de la Mayenne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique)

Pouvez-vous nous expliquer le rôle de la fédération ?

« La Fédération de la Mayenne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a pour but de promouvoir le loisir pêche sur le département. Cela passe par des initiations pêche auprès des jeunes ou encore l'organisation de la fête de la pêche, des concours de pêche... Elle est également en charge de la protection des milieux aquatiques. »

Sur le Lac de Haute-Mayenne, à Saint-Fraimbault-de-Prières, quel est votre partenariat avec le Conseil départemental ?

« Nous avons travaillé sur la restauration des frayères à brochets. Cette espèce est au sommet de la chaîne alimentaire et l'amélioration de son cycle de vie profite également à toutes les autres espèces de poissons. Les résultats sont encourageants puisque des brochetons ont été observés tous les ans. Maintenant que la reproduction est fonctionnelle, nous nous intéressons aux habitats de pleine eau, tels que des caches et des abris, qui sont actuellement peu nombreux dans le Lac de Haute-Mayenne. »

Quels sont les actions préconisées par la fédération pour développer les habitats piscicoles sur le Lac ?

« Nous sommes partis du constat que le fond du Lac de Haute Mayenne était uniforme, peu attrayant pour la faune piscicole. Pour avoir beaucoup de poissons dans ce milieu, il faut une diversité d'habitats, en berges mais aussi sur le fond.

Pour cela, nous avons proposé sur plusieurs sites de coucher les branches de saules directement dans l'eau pour créer des refuges en berges. Nous avons également préconisé d'installer de véritables récifs artificiels avec la mise en place de piquets entourés de branchages au sein du Lac. Les travaux ont été réalisés et ces zones devraient permettre d'augmenter la densité piscicole sur le site. »



OUVRAGES :

- PASSEURS DE LUNE
D'ERIC MÉDARD
(PHOTOGRAPHE)
- ATLAS DES PAPILLONS
DE JOUR (MNE)

Novembre 2015

Diffusion dans les bibliothèques
et les collèges

FESTIMAGES NATURE

du 4 au 7 février 2016
à la salle polyvalente de Laval

Expositions photos et
projections ouvertes

- aux scolaires et aux groupes
d'adultes : les 4 et 5 février
- au grand public : les 6 et 7
février

LA RIVIERE
TUMULTUEUSE

Lundi 15 février, de 14h à 16h

Sortie nature sur la rivière
Mayenne

RDV Ecluse de Mirvault
à Château-Gontier

SUR LA PISTE DES
SALAMANDRES

Vendredi 18 mars, de 20h à 22h

Sortie nature sur le
lac de Haute-Mayenne

Inscription OT de Mayenne
02 43 04 19 37

ag
en
da

Contact :

Conseil départemental
de la Mayenne
Service milieux et paysage
Tél. 02 43 59 96 21
ens@lamayenne.fr



Le Département engage un plan d'actions pour la restauration des milieux aquatiques

Le 29 septembre dernier, l'agence de l'eau Loire-Bretagne et le Département ont signé le contrat territorial milieux aquatiques (CTMA) de l'axe Mayenne pour la période 2015/2019. Il prévoit le financement des actions de restauration et d'amélioration des habitats piscicoles sur 3 espaces naturels sensibles : la rivière Mayenne, le lac de Haute-Mayenne et la vallée de Saint-Calais-du-Désert.

Pour répondre au mieux aux besoins des espèces piscicoles, le Département conduit depuis cet automne une étude diagnostique, de Mayenne à Ménil, afin d'aboutir



à un programme de travaux, notamment sur les frayères potentielles et les habitats piscicoles.

A noter :

Le coût prévisionnel
des actions s'établit
à 1,47 million d'euros.

L'Arbre en tête

*Promouvoir l'arbre et
la haie, leurs usages et
leurs valorisations, tel
était l'objectif de l'Arbre
en tête.*

Ce rendez-vous familial a été organisé par le Département avec la Chambre d'agriculture et la participation de MNE, de la fédération départementale des CUMA, de la SCIC Bois énergie et des artistes et artisans locaux. Plus de 420 personnes se sont retrouvées à Gesnes le 8 novembre sur l'exploitation de M. Papillon.

Sur place, les visiteurs ont assisté à des démonstrations de matériel : tête d'abattage, chaudière à bois déchiqueté, vol de drone civil... Des ateliers ludiques comme les contes et fables écologiques, la grimpe aux arbres ou la sculpture du bois ont réuni petits et grands.

